

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 6 mai 2003

Le Conseil municipal

Vu la demande du Collectif des Palettes pour un pavillon provisoire à Lancy-Sud

Vu le projet établi par le Service des travaux et constructions

Vu les rapports de la Commission sociale, séances des 23 mai, 21 novembre 2002 et 13 mars 2003

Vu les rapports de la Commission des écoles, culture et loisirs, séances des 16 mai 2002 et 13 mars 2003

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 mars 2003

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 14 avril 2003

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 375'000.-- pour l'installation d'un pavillon provisoire dans le quartier des Palettes à Lancy-Sud
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 356014.503483
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 356014.143401
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans à compter de 2004 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 359100.331000

Cette délibération est acceptée par 25 oui / 1 non / 3 abstentions.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 6 mai 2003

Le Conseil municipal

Vu le principe accepté par le Conseil municipal le 15 novembre 2001 pour la mise en place de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire des immeubles locatifs appartenant à la Commune

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 mars 2003

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 14 avril 2003

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 115'000.-- pour l'installation de panneaux solaires thermiques des immeubles :
Groupe des Recluses
Place des Ormeaux 9-11-15-17
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 954220.503389
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 954200.123241
- IV. D'amortir cette somme en 10 ans à compter de 2004 par le compte de fonctionnement, rubrique 330, compte 954200.330001

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 6 mai 2003

Le Conseil municipal

Vu le principe accepté par le Conseil municipal le 15 novembre 2001 pour la mise en place de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire des immeubles locatifs appartenant à la Commune

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 mars 2003

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 14 avril 2003

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 155'000.-- pour l'installation de panneaux solaires thermiques des immeubles :
2-4-6-8, place des Ormeaux
2, chemin des Pâquerettes
25, route de Chancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 954300.503389
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 123 compte 954300.123231
- IV. D'amortir cette somme en 10 ans à compter de 2004 par le compte de fonctionnement, rubrique 330, compte 954300.330001

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 6 mai 2003

Le Conseil municipal

Vu les travaux d'élargissement et de mise en conformité nécessaires du pont sur l'Aire au chemin Sous-Bois

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 mars 2003

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 14 avril 2003

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 174'000.-- pour des travaux d'élargissement et de mise en conformité du pont sur l'Aire au chemin Sous-Bois
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 624003.501763
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 624003.141001
- IV. D'amortir cette somme en 20 ans à compter de 2004 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 624100.331000

Cette délibération est acceptée par 29 oui / 0 non / 1 abstention.